

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27.2.2022

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2021

Le Conseil approuve sans observation ni réserve le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur Municipal.

3. Compte Administratif 2021

Après présentation du document par M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel MILLET, vote le Compte Administratif 2021 arrêté aux montants suivants :

<u>Budget Principal</u>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	891 228,40 €	628 439,00 €
Recettes	941 915,35 €	793 117,94 €
Excédent 2020 reporté	25 813,96 €	
Déficit 2020 reporté		251 802,96 €
Excédent de clôture	76 500,91 €	
Déficit de clôture		87 124,02 €

<u>Budget Eau</u>	Exploitation	Investissement
Dépenses	30 355,80 €	8 244,60 €
Recettes	46 921,95 €	7 331,44 €
Excédent 2020 reporté	153 948,29 €	44 242,37 €
Excédent de clôture	170 514,44 €	43 329,21 €

<u>Budget Biègle</u>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	367 558,64 €	367 558,64 €
Recettes	367 558,69 €	367 558,64 €
Excédent 2020 reporté	-	-
Excédent de clôture	0,05 €	-

4. Affectation du résultat 2021

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2021 des budgets comme suit :

Budget Principal

- En report à nouveau en section d'investissement (débit au compte 001) pour un montant de 87 124,02 €
- En couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2021 (crédit du compte 1068) pour un montant de 87 124,02 €

- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat (crédit au compte 002) pour un montant de 76 376,89 €

Budget Eau

- En report à nouveau en section de fonctionnement (crédit au compte 002) pour un montant de 170 514,44 €
- En report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 43 329,21 €

Budget Biègle

- En report à nouveau en section de fonctionnement (crédit au compte 002) pour un montant de 0,05 €

5. Budget Primitif 2022

Le conseil approuve et vote, à l'unanimité, le budget primitif 2022 présenté par Monsieur le Maire :

Budget Principal

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| - Section de fonctionnement | 752 128 € |
| - Section d'investissement | 494 939 € |

Budget Eau

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Section d'exploitation | 216 261 € |
| - Section d'investissement | 151 936 € |

Budget Biègle

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Section d'exploitation | 539 559 € |
| - Section d'investissement | 367 559 € |

3. Taux d'imposition 2022

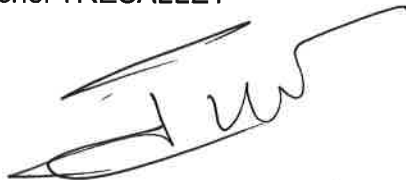
Suite à la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation et au transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 30,00 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 14,00 % |
| - C.F.E. : | 21,00 % |

Vignec, le 2 mai 2022

Le secrétaire de séance,

Michel TRESALLET



Le Maire,



Jean-Michel ISOART

